



GUIDE RESSOURCES *Handicap*

2022



LES ULIS
VILLE INCLUSIVE



Restez informés
lesulis.fr     
@lesulisofficiel



Terre de talents

Pourquoi ce guide ?

À travers ce guide, la ville des Ulis veut permettre aux habitants, qu'ils soient en situation de handicap, proches, aidants ou professionnels, d'accéder aux connaissances permettant de faire valoir leurs droits en matière de handicap, faciliter la vie quotidienne et rendre la ville plus inclusive.

Conçu avec la collaboration des associations et des institutions du territoire, ce guide veut apporter les réponses aux questions qui se posent dans la vie quotidienne.

Vous y trouverez des indications concernant les démarches auprès des instances départementales du handicap, la recherche des aides et des informations sur des domaines aussi divers que la petite enfance, l'éducation, les transports, le logement, l'emploi et les loisirs.

Gabriel LAUMOSNE,
Conseiller délégué à la Solidarité, l'Inclusion sociale,
l'Accessibilité et le Handicap

Les droits _____	P4
Démarches administratives _____	P5
Information, aide et accompagnement _____	P6
Au quotidien _____	P8
Santé _____	P8
Petite enfance _____	P10
Scolaire, périscolaire et extrascolaire _____	P10
Emploi et Formation _____	P12
Participation citoyenne _____	P13
Logement _____	P13
Mobilité et autonomie _____	P15
Transports _____	P15
Autonomie _____	P15
Sports, culture, loisirs _____	P16



LES DROITS

En France, il y a une loi qui s'appelle la loi handicap. C'est la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La loi dit que la personne handicapée a le droit à la compensation des conséquences de son handicap quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Elle a créé des aides pour permettre à chaque personne de faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne en prenant en compte ses besoins, ses attentes et ses choix de vie.

QUI ATTRIBUE LE DROIT À LA COMPENSATION DU HANDICAP ?

C'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de l'Essonne.

COMMENT FONCTIONNE LA MDPH ?

La MDPH accueille les personnes en situation de handicap et leurs familles, les écoute, les informe sur les aides.

Une équipe de professionnels est chargée d'évaluer les demandes en fonction des capacités et des besoins de la personne. Elle propose un plan personnalisé de compensation ou un plan personnalisé de scolarisation pour les enfants.

Ce plan est soumis à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui décide de l'attribution des aides et des prestations.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES AIDES ET PRESTATIONS ATTRIBUÉES PAR LA MDPH ?

Le droit à compensation peut prendre plusieurs formes : aide financière, aide humaine, aide technique, aide matérielle, financement d'un aménagement de logement, de véhicule, d'un cadre de travail...

Voici les principales aides et prestations pour la compensation du handicap attribuées par la MDPH :

- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments ;
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) ;
- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ;
- les parcours et aides à la scolarisation définis dans le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) :
 - scolarisation en milieu ordinaire : individuelle ou collective (Ulis) ou en milieu adapté, scolarisation en établissement médico-social,
 - mesures d'accompagnement : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH), Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), intervention de praticiens libéraux...,
 - aménagement de la scolarité : temps partiel, prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...),
 - aménagement pédagogique : adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire...),
 - attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur, scanner...,
 - maintien en maternelle ;
- l'orientation vers des établissements et services médico-sociaux, établissements d'accueil à titre permanent ou temporaire, accueil de jour... ;
- les aides aux transports ;
- les Cartes Mobilité Inclusion (CMI) d'invalidité, de priorité, de stationnement ;
- la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- l'orientation professionnelle, vers des Établissements d'Aide par le Travail (ESAT) travail ou des Établissements et Services de Pré-orientation ou de Réadaptation Professionnelle (ESPO et ESRP), par exemple, et vers des organismes d'aide à l'insertion professionnelle (réseaux Cap emploi...);

- les aides à l'aménagement du poste de travail, l'accès à un accompagnement spécifique, la possibilité d'un travail en milieu protégé, une aide au maintien dans l'emploi.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE POUR AVOIR DE L'AIDE ?

Il faut remplir un formulaire MDPH, accompagné du certificat médical. Le formulaire de demande MDPH permet de constituer un dossier précisant votre situation et vos attentes.

Vous pouvez adresser votre dossier par courrier ou le remettre directement aux agents d'accueil de la MDPH.

Maison Départementale des Personnes Handicapées
93 rue Henri Rochefort, 91000 Evry

Actuellement, le délai moyen de traitement des demandes est de 7 mois. Pensez à effectuer vos démarches au plus tôt pour bénéficier de vos droits.

OÙ TROUVER LE DOSSIER DE DEMANDE ?

Vous pouvez demander le dossier et le certificat médical :

À la Maison Départementale des Personnes Handicapées

La MDPH 91, 93 rue Henri Rochefort, 91000 Evry
01 60 76 11 00
mdphe@cd-essonne.fr
Site web : handicap.essonne.fr

Au Centre Communal d'Action Sociale des Ulis

Espace 128, 128 avenue des Champs Lasniers,
91940 Les Ulis
01 69 29 34 36 - social@lesulis.fr

OÙ TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE DEMANDE ?

Vous pouvez trouver le dossier sur internet sur les sites :

- <https://www.service-public.fr/>
- <https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/handicap/mon-dossier>

COMMENT LA MDPH VOUS INFORME DE LA DÉCISION ?

Vous recevez la réponse par courrier. Ce courrier s'appelle une notification. Votre notification est le courrier où est écrit ce que la CDAPH vous donne ou vous refuse. Une fois que vous avez reçu votre notification, vous avez officiellement le droit d'avoir l'aide qui est écrite sur le courrier. Votre notification est un papier important, il faut la garder.

ET SI JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC LA DÉCISION ?

- Vous pouvez demander une conciliation à la MDPH. Demander une conciliation vous permet d'avoir un rendez-vous avec une personne. Ce rendez-vous vous permet de donner plus d'explications sur votre situation et sur la décision de la MDPH.
 - Vous devez faire un recours auprès de la MDPH. Vous trouverez dans votre courrier de notification une fiche avec des informations sur ce qu'il faut faire concernant les recours.
- Attention, vous avez 2 mois à la réception de votre notification pour faire un recours.**



INFORMATION, AIDE ET ACCOMPAGNEMENT



QUI PEUT M'INFORMER SUR LES AIDES ET ME CONSEILLER ?

Les associations, services, établissements qui peuvent vous aider, vous informer, vous orienter :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH 91 - Essonne
93 rue Henri Rochefort, 91000 Evry
01 60 76 11 00
mdphe@cd-essonne.fr
handicap.essonne.fr

Les assistantes sociales du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Missions : accueillir et accompagner les **personnes de plus de 25 ans sans enfant mineur** à charge.
Espace 128, 128 avenue des Champs Lasniers (Bâtiment à côté de la sécurité sociale),
91940 Les Ulis - 01 69 29 34 36
social@lesulis.fr

Les assistantes sociales de la Maison Départementale des Solidarités. On l'appelle aussi MDS.

Missions : conseiller, orienter et aider les **personnes avec enfants** dans le domaine social et médico-social.
6 rue des Millepertuis, 91940 Les Ulis
01 64 86 11 10

La coordinatrice de parcours de l'association ADAPEI 91

124 Avenue des Champs Lasniers, 91940 Les Ulis
01 87 59 00 46 / 06 34 56 84 85
coordinatrice@adapei91.fr

Les sites internet

- monparcourshandicap.gouv.fr
Site d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.



QUI PEUT M'AIDER À REMPLIR LE DOSSIER DE DEMANDE MDPH ?

La médiatrice sociale de la Maisons Pour Tous des Amonts

1 rue de Vendée, 91940 Les Ulis
mpt_des_amonts@lesulis.fr
Prendre rendez-vous au 01 69 07 02 03

L'association Nouvelles Voies à la Maison Pour Tous des Amonts

Prendre rendez-vous au 01 46 01 02 47

L'Association Solidarité Documents Administratifs (ASDA) à la Maison Pour Tous des Amonts

Prendre rendez-vous au 01 46 01 02 47

La médiatrice sociale de la Maison Pour Tous de Courdimanche

24 résidence de Courdimanche, 91940 Les Ulis
mpt_de_courdimanche@lesulis.fr
Prendre rendez-vous au 01 69 07 48 04

Les Maisons Pour Tous proposent également pour vous aider :

- un écrivain public pour la rédaction de courriers. Prendre rendez-vous.
- l'accès à des postes informatiques gratuits pour effectuer vos démarches en ligne.



- mesdemarches.essonne.fr

Vous renseigne sur les dispositifs du département adaptés à votre situation de vie. Vous oriente vers les lieux d'accueil et d'information adaptés à vos besoins.

- <https://adapei91.fr/aide-aux-demarches>

L'ADAPEI 91 vous présente des vidéos d'accès aux droits des personnes en situation de handicap.



J'AI BESOIN D'ÊTRE SOUTENU ET ACCOMPAGNÉ, DE PRENDRE DU RECUL. QUELLES SONT LES ASSOCIATIONS QUI PEUVENT M'AIDER ?

La Communauté des 360

Vous avez une question, vous rencontrez un obstacle lié au handicap, à la maladie, à la perte d'autonomie ou à votre situation d'aidant ?
0 800 360 360

Espace singulier

Des professionnels sont à votre écoute pour vous orienter. Selon votre situation, ils vous indiqueront les structures vers lesquelles vous tourner, les démarches à mener et les différents soutiens de répit dont vous pouvez disposer.
Téléphone : 09 83 21 34 21
contact@espacesingulier.org
Site internet : <https://espacesingulier.wixsite.com/espacesingulier>

Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de l'Essonne (ADAPEI91)

Accueil les personnes en situation de handicap mental et leurs familles, leur apporte un soutien et de l'information.
124 avenue des Champs Lasniers,
91940 Les Ulis
contact@adapei91.fr
01 69 41 32 25
<http://adapei91.fr>

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM)

Ecoute, informations et conseils sur le handicap psychique.
4 rue d'Ardenay, 91120 Palaiseau
91@unafam.org - 01 64 46 96 21

Comité Local APF France handicap Les Ulis

Accueille, soutient la défense des droits et lutte contre l'isolement des personnes en situation de handicap.
Maison pour tous des Amonts
1 rue de Vendée, 91940 Les Ulis
fabienne.aronvald@apf.asso.fr
01 60 15 31 35 - <http://dd91.blogs.apf.asso.fr/>

Fondation des Amis de l'Atelier

Propose des services dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique et mental.
17 rue de l'Égalité, 92290 Châtenay-Malabry
01 46 29 59 00

Association Détours

Association de parents. Aide aux familles pour la prise en charge globale de l'enfant avec troubles du spectre autistique. Organisation groupes de paroles à destination des parents et d'activités pour les jeunes (théâtre, sorties).
20, rue Michel-Ange, 91940 Les Ulis
06 13 25 37 09 / 01 69 07 21 74
<https://www.facebook.com/detours91/>
associationdetours91@gmail.com

Les pep91

En lien avec l'association Détours, pep91 propose un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) qui se déroule à la Maison Pour Tous de Courdimanche. Ce groupe s'adresse aux personnes adultes avec des troubles du spectre autistique. Le GEM est une association de personnes qui partagent des temps d'échanges, d'activités et de rencontres afin de créer du lien et de l'entraide entre les adhérents.
01 69 79 31 60
GEM_TSA@adpep91.org

Autisme Info Service

C'est un dispositif d'écoute et d'information qui permet d'aider et d'orienter les personnes avec autisme et leur entourage.
08 00 71 40 40

Unité Mobile d'Intervention (UMI)

Les UMI ont pour mission d'aider et de soutenir les familles confrontées à des situations complexes de personnes avec autisme ou atteintes de troubles envahissants du développement.

01 30 81 85 45

umi-78-91-95@ch-charcot78.f

Les auxiliaires des aveugles en Essonne

Mise en relation de bénévoles avec des personnes aveugles malvoyantes afin de les seconder au mieux dans leur quotidien : accompagnement lors de déplacements extérieurs (courses, médecins, sorties culturelles ou sportives), visite à domicile (lecture, écrire un courrier).

patricia.jagou@orange.fr

06 75 28 72 98

Centre de Ressources Autisme Île-de-France (CRAIF)

Lieu de ressources, d'information, d'orientation et de formation sur l'autisme, ouvert à tous.

6 cour Saint-Eloi 75012 Paris

contact@craif.org - 01 49 28 54 20

Association des Sourds de l'Essonne (ASE 91)

Propose des activités et des sorties pour les personnes sourdes.

75 boulevard du général de Gaulle, 91210

Draveil

asesonne@gmail.com



Association APEDYS 91

Association d'Adultes et de Parents d'Enfants Dyslexiques. Aide aux familles et à la personne, santé et handicap. Défendre les intérêts matériels et moraux des familles et plus spécifiquement venir en aide aux enfants et aux adultes en difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit.

18 résidence des Basses Garennes,

91120 Palaiseau

01 60 19 41 26 / 06 28 77 63 40

QUI PEUT M'AIDER À FAIRE RESPECTER MES DROITS ?

Le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est chargé de veiller à la protection de vos droits et de vos libertés et de promouvoir l'égalité.

Vous pouvez y avoir recours si vous estimez :

- être défavorisé par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public ;
- être victime d'une discrimination ;
- que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Prendre rendez-vous avec le délégué du défenseur des droits à la Maison de Justice et du Droit, avenue de Saintonge, 91940 Les Ulis
01 64 86 14 05

AU QUOTIDIEN SANTÉ

OU PUIS-JE TROUVER DES INFORMATIONS CONCERNANT LA SANTÉ ET LE SOIN SUR LA VILLE ?

Le Centre Municipal de Santé des Ulis

Il offre à l'ensemble de la population des activités de soins et de prévention tout au long de l'année :

- Dentaires
- Gynécologiques
- Diététiques
- Médecine générale.

3 Rue du Maine, 91940 Les Ulis

01 70 56 50 06

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Ce sont des services de santé publique gratuits. Il est possible de s'y rendre pendant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de votre enfant pour parler de vos préoccupations, poser vos questions, recevoir des conseils et des soins médicaux.

PMI - Planification du Bosquet

Centre de Protection Maternelle et Infantile, de planification et d'éducation familiale
20, résidence le Bosquet, 91940 Les Ulis
01 69 07 81 52 - <http://www.essonne.fr>

PMI de Courdimanche

Centre commercial Les Boutiques
Courdimanche, 91940 Les Ulis
01 69 07 28 49

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de l'Essonne.

Ils accueillent les enfants de la naissance à 6 ans. C'est un service de soin et d'accompagnement, qui a pour mission l'accueil des enfants en difficulté de développement psychomoteur, sensoriel, cognitif, avec des troubles relationnels ou avec un handicap.

CAMSP Les Boutons d'or - Évry

01 60 87 85 60

CAMSP Les Boutons d'or Saint Michel-sur Orge

01 69 46 52 91

Les offres de soins et Services du Groupe Hospitalier Nord Essonne

Il propose une prise en charge médico-psychologique, des rééducations psychothérapeutiques ou psychopédagogiques sous autorité médicale.

Périnatalité et Petite enfance (0 à 3 ans)

Unité de soins Parents-bébé « La Paruline »
2 bis, rue de la Haquinière,
91440 Bures-sur-Yvette - 01 64 46 90 36

Centres Médico-Psychologiques (CMP 2 ans 1/2 à 14 ans)

CMP des Hautes-Plaines

Bâtiment 21, Les Hautes-Plaines,
91940 Les Ulis - 01 69 07 95 59

CMP Chataigneraie

Rue du jura, Bâtiment 7, Escalier 1,
91940 Les Ulis - 01 69 07 71 19

Hôpital de jour pour enfants et adolescents (3 à 17 ans)

Domaine du Grand Mesnil, Voie Kastler,
91440 Bures sur Yvette

Hôpital de Jour pour enfants : 01 69 29 76 23

Hôpital de Jour pour PEP'IT adolescents :
01 69 29 76 27 ou 01 82 72 45 41

Centres Médico-Psychologiques (CMP Adultes)

25 Les Hautes Plaines, 91940 Les Ulis
01 69 28 27 79

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Les professionnels de santé sont les acteurs premiers pour vous accompagner et vous orienter.

MON FAUTEUIL ROULANT OU MON MATÉRIEL MÉDICAL EST EN PANNE, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Vous devez vous adresser à votre fournisseur de matériel médical. Selon les dispositions de votre garantie et le service après-vente souscrit lors de l'achat, votre fournisseur pourra vous proposer un matériel de remplacement en attendant la réparation ou la pièce nécessaire. Il est donc important lors de l'achat, de vérifier si le prix comprend des prestations de suivi, d'entretien, de réparation et dans quelles conditions.

La Sécurité Sociale peut rembourser certaines réparations lors d'une panne, casse ou besoin de révisions. Pour que ces réparations soient remboursées, elles doivent obligatoirement être faites par un organisme conventionné par la Sécurité Sociale (fournisseurs de matériel médical, pharmacies, ...).

Plus d'information en ligne sur le site ameli.fr où vous pourrez trouver la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR) ou auprès de revendeurs agréés.

PETITE ENFANCE

? OU PUIS-JE ME RENSEIGNER POUR FAIRE GARDER MON ENFANT ?

La Ville propose aux Ulissiens différents modes d'accueil qui s'adaptent au mode de vie de chaque famille, dans le respect des besoins des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. La direction Petite Enfance est en charge de la coordination des différents établissements d'accueil de la petite enfance (EAJE). L'accueil en structure petite enfance d'un enfant en situation de handicap est possible.

Direction Petite Enfance

Rue des Bergères, 91940 Les Ulis
01 69 33 11 95
pet_enfance@lesulis.fr

SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

? COMMENT SE DÉROULE LA SCOLARITÉ D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP ?

Un enfant en situation de handicap peut être scolarisé en milieu ordinaire, dans un établissement spécialisé ou suivre des cours à distance.

? LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE

La scolarisation en milieu ordinaire peut se faire :

Dans des classes ordinaires, avec :

- du matériel pédagogique adapté pour l'aider dans sa scolarité. Par exemple : ordinateur, clavier en braille, logiciels spécifiques...
- de l'aide humaine qui permet d'aider l'enfant dans ses activités scolaires et dans ses activités quotidiennes. Par exemple : écrire, parler, compter, hygiène, sorties scolaires...

Dans des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

Les SEGPA accueillent, dans les collèges, les élèves qui ne peuvent pas aller dans les classes ordinaires à cause de leurs difficultés.

Dans les dispositifs d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les ULIS sont des dispositifs pour les élèves en situation de handicap. Les élèves en situation de handicap sont inclus dans les classes ordinaires quand ils le peuvent et accueillis dans l'ULIS quand ils en ont besoin.

Dans les EREA

Un EREA est un Établissement Régional d'Enseignement Adapté.

Dans les SESSAD

Un SESSAD est un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile.

Dans les SESSAD, il y a des équipes avec plusieurs professionnels pour proposer un soutien spécialisé aux enfants et adolescents restés dans le milieu ordinaire. Les professionnels peuvent intervenir sur les lieux de vie de l'enfant et de l'adolescent, ou dans son école, collège ou lycée.



? LA SCOLARISATION EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Il y a plusieurs possibilités de scolarisation en établissements médico-social.

Les IME : Instituts Médico-Éducatifs

Les IME accueillent des enfants et des adolescents en situation de déficiences intellectuelles.

Les DITEP : Dispositifs Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques

Les DITEP accueillent des enfants et des adolescents avec des troubles du comportement qui perturbent gravement leur socialisation et leurs apprentissages.

Les établissements pour personnes polyhandicapées

Ces établissements accueillent des enfants et des adolescents qui ont une déficience mentale grave et une déficience motrice importante.

Les instituts d'éducation sensorielle

Ces établissements d'éducation spécialisés accueillent des enfants et des adolescents déficients auditifs, déficients visuels, déficients auditifs et visuels.

Les CEM : Centres d'Éducation Motrice

Les CEM s'occupent des enfants et des adolescents avec une déficience motrice.

Les IEM : Instituts d'Éducation Motrice

Les IEM accueillent des enfants avec un handicap physique important, qui réduit beaucoup leur autonomie.

Vous pouvez demander à la MDPH la liste des établissements proches de chez vous.

? QUI PEUT ME RENSEIGNER SUR LA SCOLARISATION D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

L'Éducation nationale propose des cellules d'écoute et de soutien pour les parents dont les enfants sont en situation de handicap. Vous

peuvent les contacter pour vous informer sur les différents parcours de scolarisation existants, obtenir des informations sur le dossier de votre enfant ou si vous rencontrez une difficulté au cours de sa scolarisation.

Aide Handicap École

0 800 730 123 (numéro vert accessible aux personnes malentendantes)
aidehandicapecole@education.gouv.fr

L'école inclusive

0 805 805 110
ecoleinclusive91@ac-versailles.fr

? JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS AVEC MON ENFANT, QUI PUIS-JE CONTACTER ?

Le Projet de Réussite Éducative (PRE)

Il s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 18 ans, ainsi qu'à leurs parents. Il les accompagne lorsque des besoins ou des difficultés apparaissent dans le domaine scolaire, social, éducatif ou sanitaire. Les familles peuvent y trouver un conseil, une orientation mais aussi un accompagnement appelé Parcours personnalisé qui est construit avec les familles.

Rue des Bergères, 91940 Les Ulis
01 69 86 19 22
01 69 07 92 35

? J'AIMERAIS QUE MON ENFANT AILLE EN CENTRE DE LOISIRS, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Le Pôle inclusion de la mairie des Ulis

Le Pôle inclusion accompagne les parents d'enfants et de jeunes qui souhaitent la mise en place d'un projet d'accueil adapté dans un centre de loisirs ou sur les temps de cantine. Il conseille et oriente également les parents d'enfants en situation de handicap qui rencontrent des difficultés.

01 69 29 34 00 poste 4363
seveillard@lesulis.fr

? COMMENT TROUVER DES SÉJOURS ET COLONIES ADAPTÉS ?

Si votre enfant a besoin d'une structure adaptée à ses besoins, d'un accompagnement humain ou médical personnalisé, vous pouvez choisir un centre de vacances spécialisé dans l'accueil des enfants en situation de handicap ou des séjours de vacances adaptés. Vous trouverez des coordonnées utiles sur : <https://www.enfant-different.org/mercre-dis-et-vacances-scolaires/sejours-et-colonies-de-vacances-adaptes>

EMPLOI ET FORMATION

? QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH) ?

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) peut être attribuée aux personnes dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites, suite à une insuffisance ou une diminution des capacités physiques ou mentales. La demande se fait auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La reconnaissance RQTH donne une orientation vers un établissement ou un service d'aide par le travail, vers le marché du travail ou vers un centre de rééducation professionnelle.

? JE RECHERCHE UN EMPLOI OU UNE FORMATION, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Le CAP Emploi

Il intervient pour aider des personnes en situation de handicap à trouver du travail en milieu ordinaire ou bien à s'y maintenir en cas de limitations d'aptitude ou d'inaptitude. Cet organisme est spécialisé dans la mise en relation entre les employeurs et les demandeurs d'emploi ainsi que dans le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'équipe du Cap Emploi 91 vous accueille sur rendez-vous à Massy et à Évry ainsi que dans les agences Pôle Emploi les lundis et mardi
01 69 75 11 50
2 Ter avenue de France, 91300 Massy
contact@capemploi91.com

Le Pôle Emploi

Pôle Emploi vous accompagne dans votre recherche d'emploi en milieu ordinaire.
2 avenue d'Alsace, 91940 Les Ulis
3949

La MEIF Paris-Saclay (Maison Emploi Insertion Formation)

La MEIF Paris-Saclay aide les habitants du territoire qui sont en recherche d'emploi. Elle établit un diagnostic de votre situation, vous accompagne et vous oriente vers les structures partenaires et les dispositifs spécifiques locaux les plus adaptés en fonction de vos besoins.
1 rue de l'Aube, 91940 les Ulis
01 69 29 88 80
contact@meif.fr

La plateforme de LADAPT Essonne

Elle propose des services sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (évaluation, orientation et accompagnement à l'insertion professionnelle vers le milieu ordinaire de travail).
01 60 79 88 50
evry@ladapt.net
www.ladapt.net

La Mission locale

La Mission locale accueille les jeunes âgés de 16 ans à 25 ans, non scolarisés. Elle les oriente et les informe sur l'emploi, la formation, le logement, la santé, le droit et tout ce qui concerne leurs projets. Elle apporte un appui dans la recherche d'emploi et dans les démarches de formation, y compris les personnes reconnues travailleurs handicapés.
1 Rue de l'Aube, 91940 Les Ulis
01 69 18 79 10

L'Info Jeunes (IJ) de la mairie des Ulis.

Tout au long de l'année, l'Info Jeunes met en place des dispositifs d'aide et de formation en direction des jeunes de 11 à 25 ans.
01 69 29 34 63 / 06 13 27 36 53

? J'AI BESOIN D'AIDES COMPENSATRICES DANS MA VIE ÉTUDIANTE ET PROFESSIONNELLE, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Les personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés peuvent bénéficier de services et d'aides financières pour favoriser leur formation, leur insertion professionnelle et leur maintien dans l'emploi. Ces aides sont proposées par deux organismes, selon la nature de l'emploi :

- Pour les salariés de droit public : le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
12 avenue Pierre-Mendes France
75914 Paris Cedex 13
www.fiphfp.fr

- Pour les salariés de droit privé : Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH).
www.agefiph.fr - 0 800 11 10 09

PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ

? COMMENT PUIS-JE PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE MON CADRE DE VIE ?

Si vous souhaitez participer aux réflexions et aux décisions politiques de la ville, vous pouvez rejoindre un espace de citoyenneté afin d'échanger avec les élus, les services de la Ville et les habitants.

Sur la ville vous trouverez :

- Les Conseils Municipaux de Quartiers, le conseil des Aînés, le Conseil des Jeunes, des réunions publiques, des groupes de réflexion citoyenne concernant le climat, la mobilité, l'alimentation, la protection animale et les parcs et jardins.
Informations : *Fabrique Citoyenne*
01 69 29 34 00 poste 6274

- La commission communale pour l'accessibilité qui établit un constat de l'état d'accessibilité de la ville et qui fait des propositions d'améliorations.
Informations : *Pôle inclusion*
01 75 31 83 18

LOGEMENT

? COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?

Pour toute question sur le logement, les Ulisiens peuvent s'adresser au service Habitat. Ce service reçoit le public, enregistre les demandes de logements sociaux et suit les renouvellements des dossiers. Un accès internet gratuit est disponible au service Habitat pour effectuer vos démarches de demandes de logement en ligne.

Habitat et Cadre de Vie / Espace 128

128 avenue des Champs Lasniers,
91940 Les Ulis
01 69 29 34 36
logement@lesulis.fr

Plateforme d'offres de logement d'Action Logement pour les salariés

al-in.fr

? JE SUIS LOCATAIRE QU'ELLES SONT LES DÉMARCHES POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ADAPTATION ?

Les propriétaires bailleurs n'ont pas l'obligation d'adapter le logement aux personnes en situation de handicap. Malgré tout, certains bailleurs acceptent de prendre en charge les travaux d'aménagement pour améliorer le quotidien de leurs locataires.

Si vous avez besoin d'adapter le logement que vous occupez, vous devez adresser à votre bailleur une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception. Si vous souhaitez réaliser les travaux à vos frais, son accord est nécessaire.

? JE SUIS LOCATAIRE, QUI PEUT M'ACCOMPAGNER POUR RÉALISER MON PROJET DE TRAVAUX ET TROUVER DES AIDES FINANCIÈRES ?

Le Mouvement SOLHIA, (Solidaire pour l'habitat : premier mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat) est chargé de l'adaptation des logements des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du département. Il accompagne les personnes en perte d'autonomie (bénéficiant d'aides comme l'APA et la PCH).

contact.essonne@soliha.fr
01 60 78 53 00

1 Boulevard de l'écoute s'il pleut, 91000 Evry
<https://yvelinesessonne.soliha.fr/>

? JE SUIS PROPRIÉTAIRE, QUI PEUT M'ACCOMPAGNER POUR RÉALISER MON PROJET DE TRAVAUX ET TROUVER DES AIDES FINANCIÈRES ?

Agence nationale de l'habitat (Anah) Essonne

Boulevard de France, 91012 Évry Cedex
01 60 76 34 19
ddt-shru-anah@essonne.gouv.fr
<http://www.anah.fr>

? QUI PEUT ME RENSEIGNER SUR MES DROITS CONCERNANT LE LOGEMENT ?

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 91).

Elle apporte une information complète juridique, financière et fiscale.

La Maison de Justice et du Droit (MJD)
Avenue de Saintonge, 91940 Les Ulis
01 64 86 14 05

? QU'EST-CE QUE L'HABITAT INCLUSIF ?

Ce sont des logements qui permettent aux personnes en situation de handicap qui le souhaitent, de vivre chez elles et de disposer d'espaces privatifs et d'intimité, tout en bénéficiant d'un accompagnement dans la vie quotidienne. Ces logements facilitent l'inclusion sociale des habitants et l'intervention des professionnels du secteur social et médico-social.

? QUI SONT LES PORTEURS DE PROJETS D'HABITATS INCLUSIFS SUR LA VILLE DES ULIS ?

L'association T'HandiQuoi ?

Sur la ville, cette association propose 2 colocations pour des personnes en grande dépendance.

35 rue George Sand, 91120 Palaiseau
thandiquoi.org/
06 52 05 70 79 - info@thandiquoi.org

L'ADAPEI

Un projet d'habitats inclusifs est en cours d'élaboration aux Ulis pour une ouverture prévue en 2023 et à Gometz-le-Châtel pour une ouverture en 2024.

124 Avenue des Champs Lasniers,
91940 Les Ulis
01 69 41 32 25
contact@adapei91.fr

MOBILITÉ ET AUTONOMIE TRANSPORTS

? JE NE PEUX PAS UTILISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS NI CONDUIRE DE VOITURE, QUELS MOYENS DE TRANSPORT PUIS-JE UTILISER ?

PAM 91 (Pour Aider à la Mobilité).

Il apporte aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), un service public de transport collectif à la demande.

www.pam91.info
3 rue du Gévaudan, 91090 Lisses
contact@pam91.info
0810 10 11 91 ou 01 60 87 85 80

Mon Copilote

C'est un service payant de mise en relation entre personnes solidaires et personnes dont les facultés de mobilité sont amoindries par leur âge ou leur situation de handicap.

07 67 01 80 55
mon-copilote.com

Le transport à la demande de la ville des Ulis

Il est réservé aux Ulissiens retraités de 62 ans et plus, non véhiculés, en perte d'autonomie et/ou ayant des problèmes de mobilité. (véhicule non adapté pour le transport en fauteuil roulant).
Service des Aînés des Ulis
01 69 29 34 36

? QUELLE AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN ?

- Le Pass Navigo : à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap afin de bénéficier de la gratuité ou d'une réduction des transports.
- Les chèques taxi : sous condition, ils permettent de se déplacer gratuitement en taxi dans la limite du montant d'un carnet (25 chèques de 5 €, renouvelable une fois au cours de l'année civile).

Les formulaires de demande sont à retirer au CCAS de la ville des Ulis pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

AUTONOMIE

? COMMENT BÉNÉFICIER DE LA TÉLÉASSISTANCE ?

La téléassistance est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée ou en situation de handicap avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour en bénéficier gratuitement contactez le Service des Aînés.
01 69 29 34 36

? COMMENT S'INSCRIRE POUR BÉNÉFICIER DU PLAN CANICULE ?

L'inscription, peut être réalisée par la personne elle-même, par un représentant légal ou par un tiers (médecin, service d'aide à domicile, voisin, famille, etc.). En cas de déclenchement d'un plan d'alerte ou d'urgence « canicule » par le préfet, une personne vous contactera pour vous apporter les conseils et l'assistance dont vous aurez besoin. Service des Aînés.
01 69 29 34 36

? J'AI PLUS DE 60 ANS ET JE SUIS EN PERTE D'AUTONOMIE, QUI PEUT ME RENSEIGNER SUR LES AIDES DONT JE PEUX BÉNÉFICIER ?

La ville adhère au dispositif NOA (Nord-Ouest Autonomie). C'est un service pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Il assure l'accompagnement des personnes âgées, familles et entourage, pour favoriser le bien vieillir et le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans.
01 69 80 59 72 - noa@hpgm.fr

SPORTS, CULTURE, LOISIRS



OÙ PUIS-JE TROUVER DES INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS SUR LA VILLE :

- sur l'annuaire des associations : lesulis.fr
- auprès du service Vie de la Cité
01 69 29 34 97 – viedelacite@lesulis.fr



JE SOUHAITERAIS FAIRE DU SPORT, QUI CONTACTER ?

Le Service des Sports de la ville des Ulis

Il propose de nombreuses activités sportives et également une section de sport adapté pour les enfants.

01 69 07 45 96 (piscine)

Le Club Omnisports des Ulis

Il propose diverses sections de sport ouvertes à tous. Les personnes peuvent prendre rendez-vous avec le directeur afin de discuter des possibilités d'activités.

01 69 07 93 70

c.o.ulis@orange.fr

Le Comité Départemental Handisport de l'Essonne

Il vous conseille et vous aide à la recherche d'une activité sportive de loisir ou de compétition.

01 69 23 44 15

Comité Départemental du Sport Adapté de l'Essonne

Il développe et met en place des activités physiques adaptées aux besoins des sportifs en situation de handicap mental et/ou avec des troubles psychiques et/ou avec des troubles du comportement.

maxime.cdasa91@gmail.com

01 69 23 44 18

Le Handi Guide des sports

C'est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap.

<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>



QUELLES OFFRES PUIS-JE TROUVER EN TERMES DE CULTURE ET DE LOISIRS ?

Bleu soleil

Cette association propose des ateliers d'arts thérapie, accessibles aux personnes en situation de handicap, tels que : danse, musique, mandala, théâtre, théâtre de marionnettes, arts plastiques...

bleusoleil.assoc@yahoo.fr

06 87 46 26 36

Bibliothèque Sonore d'Orsay de l'Association des Donneurs de Voix (ADV).

La Bibliothèque Sonore propose pour toutes les personnes « empêchées de lire » en raison d'un handicap visuel, moteur, cognitif ou trouble « dys » de bénéficier de prêts gratuits d'audiolivres et d'audiorevues.

Maison des Associations

7 avenue du Maréchal Foch, 91400 Orsay

01 64 46 92 98 (répondeur)

bs-orsay@orange.fr

Ludothèque

La ludothèque est un espace dédié au jeu sous toutes ses formes : jouets, jeux symboliques, jeux de société, jeux vidéo. Elle permet à chacun de jouer à son rythme, de rencontrer d'autres joueurs et de partager, d'échanger grâce au jeu.

16/19 résidence les Hautes Plaines,

91940 Les Ulis

01 60 92 07 11

ludo@avag.fr

^a vélo sans âge

Offre aux personnes âgées dépendantes des promenades à vélo triporteur, au grand air et en toute sécurité.

06 16 47 91 21

joelle.bourgeat-g@laposte.net

Médiathèque François Mitterrand

Vous trouverez des livres, des BD, des films, de la musique. La médiathèque propose une offre de lecture « Facile à lire » pour des personnes qui maîtrisent mal la lecture

Esplanade de la République, 91940 Les Ulis

01 78 85 31 56

mediatheque-ulis@paris-saclay.com

Cinéma Jacques Prévert

La salle est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Chaque mois, une vingtaine de films est proposée ainsi qu'une séance Ciné-ma différence, ouverte à tous et accessible aux personnes en situation de handicap. La ville d'Orsay propose également un Ciné-ma différence.

Avenue du Berry, 91940 Les Ulis

Téléphone : 01 69 29 34 52

cinema@lesulis.fr

Le Radazik

Il accueille des spectacles et des animations : concerts, théâtres, expositions, conférences ... La salle est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Place de la Liberté, 91940 Les Ulis

01 69 29 34 91

radazik@lesulis.fr

Espace culturel Boris Vian

Il propose une programmation de spectacles : théâtre, musique, danse... La salle est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite auxquelles un tarif spécial est proposé. Pour un meilleur accueil, n'hésitez pas à prévenir lors de la réservation de votre billet.

01 69 29 34 91

espaceculturel@lesulis.fr

Les Maisons Pour Tous

Les Maisons Pour Tous sont des centres sociaux-culturels communaux qui proposent toute l'année des activités : des ateliers, l'Espace famille, des sorties, des rencontres, des expositions, des groupes de paroles.

Sur la ville, il y en a deux :

La MPT des Amonts (accessible aux PMR)

01 69 07 02 03

La MPT de Courdimanche

01 69 07 48 04



**Remerciements
pour leur participation à :**

l'ADAPEI 91,
Bleu soleil,
l'ADV,
T'HandiQuoi,
l'APF France handicap Les Ulis,
l'ESAT Mosaïc de la Fondation
des Amis de l'Atelier,
l'association Détours,
UNAFAM,
l'Institut Médico-Éducatif (IME),
ANDRE NOUAILLE (Massy),
le Service d'Éducation Spéciale
et de Soins À Domicile (SESSAD)
Clamageran (Les Ulis),

le SESSAD Alain Richard
(Courtaboeuf),
le SESSAD Les tout petits
(Les Molières),
le SESSAD APF (Orsay),
le SESSAD Arlette FAVE (Chilly),
la MEIF Paris-Saclay,
CAP Emploi,
la Mission locale des Ulis,
la Communauté des 360,
Espace singulier,
les pep91,
l'UMI,
les auxiliaires des aveugles en
Essonne,
l'ASE 91,
la MJD

Restez informés
lesulis.fr     
@lesulisofficiel



Terre de talents